

EXT. GBO - Faire des prescriptions électroniques en dehors du Dossier médical informatisé (DMI) : maintenant c'est possible!

dimanche 25 février 2018
11:53

Objet	Faire des prescriptions électroniques en dehors du Dossier médical informatisé (DMI) : maintenant c'est possible! Une information du GBO
De	Groupement Belge des Omnipraticiens
À	Serge Perreau - coordinateur IGB - FMM
Envoyé	mardi 20 février 2018 17:40

Faire des prescriptions électroniques en dehors du Dossier médical informatisé (DMI)

Cet email ne s'affiche pas correctement?
[Cliquez ici pour ajuster votre navigateur.](#)



Faire des prescriptions électroniques en dehors du Dossier médical informatisé (DMI) : maintenant, c'est possible !

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Les revendications des syndicats médicaux ont porté leur fruit !

Avec un peu de retard sur le timing annoncé, l'application en ligne « PARIS » destinée aux nombreux médecins qui n'ont pas de Dossier Médical Informatisé, est maintenant disponible. Malheureusement, dans un premier temps, l'utilisation d'un certificat E-Health sera encore nécessaire mais prochainement l'application sera accessible sans certificat e-Health. (une autre revendication des syndicats)

« PARIS » (Prescription & Autorisation Requesting Information System) est donc accessible :

- via un PC, un portable (et, à terme, également sur une tablette, un smartphone)
- en vous authentifiant à l'aide de votre carte d'identité électronique (et de votre code PIN) TOTP, Itsme, ... et momentanément via votre certificat eHealth

Vous pouvez demander un certificat eHealth à l'aide de l'[eHealth Certificate Manager](#)

Vous trouverez toute l'information nécessaire sur les deux liens Inami ci-dessous :

Application PARIS : lancement au 12 février 2018 avec la technologie actuelle
[CLIQUEZ ICI](#)

Des prescriptions électroniques possibles sans DMI grâce l'application « PARIS »
[CLIQUEZ ICI](#)

Nous rappelons ci-dessous ce qui figure dans l'accord médico-mutaliste 2018-2019 en rapport avec l'obligation du passage à la prescription électronique

« Conformément à la décision du Comité de l'assurance du 4 décembre 2017, la prescription électronique de médicaments pour les médecins, les dentistes et les accoucheuses sera obligatoire à partir du 1er juin 2018, pour les prescriptions délivrées dans le cadre d'une consultation. Cette obligation ne s'applique pas aux prescripteurs qui auront atteint l'âge de 62 ans à cette date. Pour les prescripteurs occasionnels, une nouvelle version de l'application Internet Paris sera mise à leur disposition à cette date. La nouvelle version utilisera une technologie IT très récemment mise à disposition qui permet de prescrire de manière sécurisée sans obligation d'installer un certificat e-Santé sur l'appareil du prescripteur. »

Nous vous rappelons aussi que des **exceptions** à cette obligation au 1^{er} juin 2018 sont d'ores et déjà prévues :

1. Cette obligation ne s'applique pas aux prescripteurs en ambulatoires qui ont atteint l'âge de 62 ans au 1er juin 2018.
2. Cette obligation ne porte pas sur les prescriptions médicales ambulatoires rédigées par un prescripteur en ambulatoire (médecin généraliste, médecin spécialiste, sage-femme ou dentiste) au domicile du patient et en maison de repos et maison de repos et de soins, soins,

et cela indépendamment de l'âge du prescripteur !

Bien confraternellement
Le Bureau du GBO

[Retrouvez-nous sur Facebook](#) [Faire suivre à un ami](#)

"Les meilleurs soins, accessibles à tous, au meilleur endroit, par le prestataire le plus adéquat, au moment le plus opportun et au juste prix."

Depuis 1965, le GBO défend avec fermeté cette vision de la médecine et défend le rôle indispensable du médecin généraliste dans l'organisation des soins de santé de notre pays. Le GBO n'aura de cesse de réclamer la revalorisation qui sont essentiellement des actes intellectuels.

Le Groupement Belge des Omnipraticiens (GBO) est associé au Monde des Spécialistes (MoDeS) et) 'Algemeen Syndicaat van Geneeskundigen (ASGB) au sein du Cartel.

Le 20/02/2018 - GBO tous droits réservés.

Ce mailing vous est envoyé de la part du Groupement Belge des Omnipraticiens, qui défend les intérêt des médecins généralistes et et de la médecine générale. N'hésitez pas à consulter notre site www.le-gbo.be

Notre adresse :

Groupement Belge des Omnipraticiens
Rue Solleveld 68
Woluwe-Saint-Lambert 1200
Belgium

[Add us to your address book](#)

[se désinscrire de cette liste](#) [mettre à jour vos réglages d'abonnement](#)